RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq
Le 12 septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/09/2025

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION :
Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Philippe BARNAUD a été nommé pour remplir ces fonctions.

Objet :
Marché public :
Rénovation et aménagement de la salle omnisports
en salle polyvalente multi activités
Choix des entreprises

VU la délibération n° 2025-40 du 16/05/2025 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de travaux cité en objet.

VU la délibération n° 2025-47 du 31/07/2025 par laquelle le Conseil Municipal a reçu 25 offres de 19 entreprises et a décidé d'engager une procédure de négociation sur l'ensemble des lots à l'exception des lots 12 et 13 pour lesquels une relance de consultation avec un dépôt des offres au 04/09/2025.

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 septembre 2025 à 10h00, pour procéder à l'ouverture des plis et l'examen des candidatures.

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette procédure de renégociation les entreprises suivantes ont remis une offre :

Nom de l'entreprise	Adresse	Lot concerné par une offre
SANCHEZ Grégoire SANCHEZ	Route de la Mouline 12230 NANT	LOT 10 CVC- PLOMBERIE-SANITAIRES-CHAUFFAGE
Isosystem	26 Rue des gaulois 68390 SAUSHEIM	LOT 04 DOUBLAGE CLOISONS – FAUX PLAFONDS
M Peinture	294 Grand Rue 34190 ST BAUZILLE DE PUTOIS	LOT 09 PEINTURE NETTOYAGE
SARL ARLES Philippe	12 Rue de Planard 12100 MILLAU	LOT 09 PEINTURE-NETTOYAGE
SARL PAÏTA FRERES	327 Bis Chemin du Stade 30140 BAGARD	LOT 11 ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES
SARL FEVRIER Jean-Marc	Faubourg Haut 12230 NANT	LOT 06 MENUISERIES INTÉRIEURES
MONLEAU ISOLATION	1950 Av du Maréchal JUIN 30900 NIMES	LOT 04 DOUBLAGE CLOISONS FAUX PLAFONDS
NICOLAS	32 Chemin du Mas CHEYLON 30900 NIMES	LOT 11 ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES LOT 10 CVC-PLOMBERIE-SANITAIRES-CHAUFFAGE
CJ Pro	2 ZAE Les 3 Fontaines 34230 LE POUGET	LOT 10 CVC- PLOMBERIE-SANITAIRES-CHAUFFAGE
CABIROU Jean-Luc	Rue Bosc 12230 LA CAVALERIE	LOT 08 REVÊTEMENT DE SOLS - FAÏENCES
V-Bat 48	9 Rue de la Tendelle 48095 MENDE	LOT 01 DÉMOLITION LOT 02 GROS OEUVRE
Charles et Mouysset	769 Rue des Routiers 12000 RODEZ	LOT 03 CHARPENTE COUVERTURE
SARL BOISSIERE ET Fils	ZA des Clapassous 12620 ST BEAUZELY	LOT 05 MENUISERIES EXTÉRIEURES LOT 03 CHARPENTE COUVERTURE
ANGLES SAS	133 Rue Jean Cottereau Viala 12100 MILLAU	LOT 07 SERRURERIE LOT 05 MENUISERIES EXTÉRIEURES
BLACHERE	Zone Artisanale l'Hospitalet Route d'Alès – 30140 BAGARD	LOT 05 MENUISERIES EXTÉRIEURES LOT 06 MENUISERIES INTÉRIEURES

AIDC	3251, Route de Grenade 82600 HAUCAMVILLE	LOT 01 DÉMOLITION
GRICIMEN	211 Chemin de l'Aqueduc 34190 CAZILHAC	LOT 01 DÉMOLITION LOT 02 MAÇONNERIE

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la relance de consultation sur les lots 12 et 13 les entreprises suivantes ont remis une offre :

Ordre d'arrivée	Nom de l'entreprise	Adresse	Lot concerné par une offre
01	EURO FACADES SALVAN	13 Av Jean Monnet 12100 CREISSELS	LOT 12
02	TRIAIRE SAS	ZAE POUCHONET – BP7 30120 AVEZE	LOT 13
03	GERMAIN René	581 Route de Meyrueis 30750 LANUEJOLS	LOT 13
04	BAT COVERING	5 Rue Gustave BERTHAUD 30540 MILHAUD	LOT 12

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses des offres par le cabinet TALH Architecture dans le cadre de sa mission d'assistance et les critères d'attribution de ce marché, la Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir :

LOT	Entreprise	Montant HT
01 DÉMOLITION	V-Bat 48	41 643,21 €
02 GROS OEUVRE	V-Bat 48	163 201,28 €
03 CHARPENTE COUVERTURE	Charles et Mouysset	570 151,31 €
04 DOUBLAGES – CLOISONS – FAUX PLAFONDS	MONLEAU ISOLATION	151 054,43 €
05 MENUISERIES EXTERIEURES	ANGLES SAS	55 579,20 €
06 MENUISERIES INTERIEURES	BLACHERE	63 000,00 €
07 SERRURERIE	ANGLES SAS	23 311,95 €
08 REVÊTEMENT DE SOLS - FAÏENCE	CABIROU Jean-Luc	83 639,75 €
09 PEINTURE – NETTOYAGE	M Peinture	39 089,83 €
10 CVC – PLOMBERIE-SANITAIRES - CHAUFFAGE	CJ Pro	104 972, 10 €
11 ELECTRICITÉ – COURANTS FORTS ET FAIBLES	SARL PAÏTA FRERES	49 836,80 €

12 TRAITEMENT DES FACADES	BAT COVERING	29 475,15 €
13 VRD	TRIAIRE SAS	128 776,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DÉCIDE :

➢ DE RETENIR les offres des entreprises suivantes :

LOT	Entreprise	Montant HT
01 DÉMOLITION	V-Bat 48	41 643,21 €
02 GROS OEUVRE	V-Bat 48	163 201,28 €
03 CHARPENTE COUVERTURE	Charles et Mouysset	570 151,31 €
04 DOUBLAGES – CLOISONS – FAUX PLAFONDS	MONLEAU ISOLATION	151 054,43 €
05 MENUISERIES EXTERIEURES	ANGLES SAS	55 579,20 €
06 MENUISERIES INTERIEURES	BLACHERE	63 000,00 €
07 SERRURERIE	ANGLES SAS	23 311,95 €
08 REVÊTEMENT DE SOLS - FAÏENCE	CABIROU Jean-Luc	83 639,75 €
09 PEINTURE – NETTOYAGE	M Peinture	39 089,83 €
10 CVC – PLOMBERIE-SANITAIRES - CHAUFFAGE	CJ Pro	104 972, 10 €
11 ELECTRICITÉ – COURANTS FORTS ET FAIBLES	SARL PAÏTA FRERES	49 836,80 €
12 TRAITEMENT DES FACADES	BAT COVERING	29 475,15 €
13 VRD	TRIAIRE SAS	128 776,00 €
TOTAL		1 503 731,01 €

➢ D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ces offres, sous réserve de l'obtention des financements.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Philippe BARNAUD

l'Adjointe
Pour Le Maire Absente
Par application de l'article L.2122-17 du CGCT

Marion CHOQUET

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 15/09/2025
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le
⇨ Affiché le

Mme Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.